



DECISION N° 113 /DM/CABTA1^{er}/SG/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C.BTA1^{er}/SG/ST/CIPM/2026 DU 28/01/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A LA FERME AVICOLE DE BONIS 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er}, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, RÉGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er}.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, Exercice 2026 :

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er},
Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante ;

- VU La Constitution de la République du Cameroun ;
- VU Le décret n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- VU Le Décret n°2018/043 du 02 mars 2018 portant création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- VU Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2024/014 du 14 janvier 2024 portant nomination de Monsieur NKWENTI Simon NDOH, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département du Lom et Djerem ;
- VU Le décret n° 2007/115 du 13 avril 2007 portant création de Nouveaux Arrondissements ;
- VU Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- VU L'Arrêté conjoint N° 00000226/MINMAP/MINFI/ DU 06 Août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU L'Arrêté N° 319/A/MINATD/DCTD du 14 Novembre 2013 constatant l'élection de **Monsieur BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell** et ses Adjoints ;
- VU La décision n° 0000426/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 14 septembre 2022 portant nomination de **Monsieur MBANDE EMINI Dieudonné** aux fonctions de Président par intérim de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Bertoua 1^{er} ;
- VU La Décision Préfectorale n°00000048/DP/B15A1SDL du 30 mai 2022 portant désignation des responsables de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics placées auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées du Lom et Djerem ;
- VU La Note de service n° 0005550/NS/MIN/CAB/CT2 du 15 mai 2023 portant désignation de **Monsieur BIWOLE MIFOUNDO Gustave** comme représentant du Ministère des Marchés

- Publics au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} ;
- VU** La Note de service n°0000130/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/ND portant désignation de **Madame KOULTOUMI TOBI épouse WOULSOU** comme représentante du Ministère des Finances au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} ;
- VU** L'Appel d'Offres National Ouvert °002/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026 du 28/01/2026 pour la construction d'une mini adduction d'eau à la ferme avicole de Bonis 2 dans la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est ;
- VU** La proposition d'Attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} en date du 06 mars 2026 ;
Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : La lettre-commande, Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026 du 28/01/2026 pour la construction d'une mini adduction d'eau à la ferme avicole de Bonis 2 dans la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est (Lot Unique), est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Désignation	Attributaire	Montant TTC	Délai (mois)
1	Construction d'une mini adduction d'eau à la ferme avicole de Bonis 2	ETS KENFACK DESIRE BRUNO, B.P : 247 BERTOUA, tél : 699 636 147	13 000 000	04

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Bertoua 1^{er}, le 09 MARS 2026
Le Maire de la Commune de BERTOUA 1^{er}, Maître d'Ouvrage

Autorité Contractante

AMPLIATIONS :

- Préfet /LD ;
- DDMINMAP / LD ;
- CC/ARMP/LD ;
- Pdt/CDPM-LD (pour info) ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.





COMMUNIQUE N° 006 /C/CABTA1^{er}/SG/2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA LETTRE-COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C.BTA1^{er}/SG/ST/CIPM/2026 DU 28/01/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A LA FERME AVICOLE DE BONIS 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er}, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er}.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, Exercice 2026 :

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er},
Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante
Communique :

Par Décision N° M3 /DM/CABTA1^{er}/SG/2026 du 09 MARS 2026 la lettre-commande, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C.BTA1^{er}/SG/ST/CIPM/2026 du 28/01/2026 pour construction d'une mini adduction d'eau à la ferme avicole de Bonis 2 dans la commune d'arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem région de l'Est, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant TTC	Délai (mois)
1	Construction d'une mini adduction d'eau à la ferme avicole de Bonis 2	ETS KENFACK DESIRE BRUNO, B.P : 247 BERTOUA, tél : 699 636 147	13 000 000	04

Ledit attributaire, par ailleurs unique soumissionnaire, est invité à se présenter au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent Communiqué, à la Mairie de BERTOUA 1^{er} pour l'établissement de la lettre-commande y relative.

Bertoua 1^{er} 09 MARS 2026
Le Maire de la Commune de Bertoua 1^{er}, Maître d'Ouvrage
Autorité Contractante

AMPLIATIONS :

- Préfet /LD ;
- DDMINMAP / LD ;
- CC/ARMP/LD ;
- Pdt/CDPM-LD (pour info) ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.



BEMBELE D'IPACK Olivier Cromwell